



Association Cantonale Genevoise de Pétanque

Règlement du championnat cantonal des clubs

Saison 2005/2006

1. **Le fair-play**

Le fair-play devra être de rigueur, tant sur le plan de l'amitié que de la compétition.

2. **Organisation**

Pour la saison 2005-2006, il est organisé un championnat cantonal genevois inter-clubs.

3. **Formation des équipes**

La formation des équipes présente comme suit :

1 triplette libre

1 triplette mixte

2 doublettes libres

1 doublette mixte

avec 1 remplaçant pouvant entrer entre les parties.

4. **Déroulement des rencontres**

Chaque rencontre comprend trois tours :

- 1^{er} tour: Les triplettes s'opposent libre contre libre et mixte contre mixte,
- 2^{ème} tour : Les doublettes se rencontrent libre contre libre et mixte contre mixte selon l'ordre indiqué sur la feuille de match,
- 3^{ème} tour : Les triplettes s'opposent dans l'ordre inverse du 1^{er} tour, libre contre mixte et vice versa.

5. **Attribution des points**

Par rencontre, il y a sept parties, chaque partie valant un point.

6. **Classement**

Pour le classement des équipes, il est pris en compte en 1^{er} les points des équipes, en cas d'égalité la confrontation directe, ensuite le goal-average. En dernier recours, en cas de titre, de promotion ou de relégation, des parties additionnelles seront organisées.

7. **Programmation des rencontres**

Les tours se déroulent chaque semaine, selon calendrier annexé. Toute dérogation doit être soumise conjointement par les deux équipes à la commission permanente d'organisation (ACGP-CPO) qui l'approuve ou la rejette.

8. **Logistique**

L'ACGP-CPO assure le bon déroulement du championnat et tient le classement. Les résultats doivent lui être communiqués par le club hôte dans les 24 heures, dans un premier temps par mail à vito.ciardo@geneve-petanque.com, puis en adressant l'original de la feuille de match à la cantonale.

9. Verre de l'amitié

Il est suggéré que le club recevant, offre la verrée de l'amitié.

10. Participants

Un club peut inscrire plusieurs équipes. Tous les licenciés du club peuvent participer.

11. Arbitre

Les deux équipes se mettent d'accord pour choisir une personne neutre en cas de besoin.

12. Tirage au sort

L'ACGP-CPO plus les responsables des clubs procèdent au tirage intégral des rencontres. Au cas où il y aurait deux équipes d'un même club dans un même niveau ou dans un même groupe, celles-ci se rencontrent au premier tour.

13. Tenue de l'équipe

La tenue du club est obligatoire pour tous les participants. Elle peut toutefois être remplacée par une tenue uniforme d'un sponsor pour autant qu'elle ait été agréée par l'ACGP-CPO.

14. Lieu des rencontres

Chaque club qui inscrit une équipe doit indiquer le lieu où se dérouleront les rencontres à domicile à l'ACGP-CPO qui donne ou non son accord. En principe les deux équipes doivent s'entendre sur le lieu de rencontre si le club hôte ne dispose pas de l'infrastructure nécessaire.

15. Prix

Un diplôme est remis à la société 1^{ère} du classement.
